

## Orientation particulière n°6 relative à l'aménagement du site « République Frange Verte »

### Contexte et situation

Le secteur République est marqué par la présence de la frange verte qui est l'un des espace naturel majeur de la commune. Facilement accessible depuis la ville et le cœur dense de la métropole, la frange verte est une porte d'entrée au plateau de Champagnier. Elle joue un rôle écologique mais aussi récréatif pour la population. Le site bénéficie d'une qualité environnementale exceptionnelle, repérée par la Ligue de Protection des Oiseaux, dont les fonctions écologiques doivent être maintenues. Le projet d'aménagement de ce secteur doit ainsi contribuer à la valorisation de cette entité naturelle et paysagère remarquable et sensible. Il devra permettre la création « d'infiltrations paysagères » dans le tissu urbain depuis la frange verte et favoriser la conception de formes urbaines s'inscrivant harmonieusement dans le contexte urbain, environnemental et paysager.

### Objectifs d'aménagement

- > **Contribuer à la valorisation environnementale, paysagère et identitaire de la frange verte** à l'échelle de la ville et de la métropole.
- > **Proposer une offre d'habitat attractive et alternative** valorisant les qualités environnementales et paysagères de la frange verte.
- > **Créer des espaces publics de qualité offrant des accès privilégiés à la frange verte** et participant à la mise en réseau des parcs à l'échelle de la ville et de la métropole.

### Orientations d'aménagement et principes d'organisation

#### Créer des espaces publics de qualité renforçant l'accessibilité de la frange verte

- > **Créer des liaisons paysagères végétalisées et contiguës dédiées aux modes actifs** offrant un accès privilégié à la frange verte depuis la rue de la République. Ces « axes verts » pourront se décliner en sites propres réservés aux modes doux ou accompagner des voies apaisées ouvertes (15km/h) aux véhicules pour desservir les programmes de logements. Le traitement de ces axes en pied de colline seront strictement réservés aux modes doux (piétons et cycles). Ils devront permettre un accès lisible et confortable aux espaces naturels de la frange verte, aux liaisons vertes, sentiers et parcs existants (parc Robert Buisson notamment) et programmés.
- > **Créer un corridor écologique traversant** le site d'est en ouest afin d'assurer la mobilité de la faune entre les deux extrémités du site, tout en constituant un élément structurant de la répartition des espaces de circulation pour les piétons et des cycles ainsi que des emprises constructibles. D'une largeur d'environ 10 mètres (sans être inférieur à 4 mètres), sans ouvrage faisant obstacle à la faune, il devra s'intégrer dans les différents programmes dès l'origine de la conception.
- > **Créer de nouvelles voies de desserte apaisées** connectées aux voiries existantes afin de compléter le maillage viaire et desservir les futurs logements. Ces voies pourront être le support de stationnements pour les véhicules particuliers.

## Orientation particulière n°6 relative à l'aménagement du site « République Frange Verte »

Proposer une offre d'habitat attractive et singulière valorisant les qualités environnementales et paysagères de la frange verte

> **Développer une diversité de formes urbaines par une offre d'habitat « intermédiaire »** proposant une alternative aux immeubles collectifs et à l'habitat pavillonnaire. Cette diversité permettra d'assurer une transition urbaine et paysagère entre les nouvelles constructions et le tissu urbain existant, relativement ouvert, dominé par la maison individuelle.

> **Concevoir un environnement paysager de qualité** : la conception des espaces libres et la qualité de leurs aménagements paysagers doivent concourir à offrir à ce secteur un cadre de vie d'exception. Une attention particulière sera apportée aux espaces de transition avec le tissu urbain existant et la frange verte (continuités végétales, ouvertures visuelles, continuité des cheminements, etc.) pour atteindre l'image d'un « parc habité » prolongeant la frange verte jusqu'à la rue de la République. Le château de la Commanderie constitue un élément patrimonial et identitaire à valoriser dans la conception du projet.

> **Promouvoir une haute qualité environnementale des aménagements**: performance énergétique des bâtiments, faible imperméabilisation des sols, traitement paysager favorable à la biodiversité, végétalisation de certaines places de stationnements, installation de composteurs, traitement des eaux issues de parkings dont les surfaces sont imperméabilisées, plantations d'espèces persistantes complémentaires à l'existant, etc.

### > Principes d'aménagement

